

L'Ontario adopte une loi visant à réduire les coûts de l'électricité pour les familles et les entreprises

Cinq millions de familles, d'entreprises agricoles et de petites entreprises verront des réductions sur leurs factures d'électricité

NOUVELLES

Le 19 octobre 2016

Aujourd'hui, l'Ontario a adopté une loi qui réduira la portion provinciale de la TVH sur les factures d'électricité à partir du 1^{er} janvier 2017.

La *Loi de 2016 sur la remise de l'Ontario pour les consommateurs d'électricité* réduira de 8 pour cent le coût de l'électricité avant taxe, soit une économie moyenne d'environ 130 \$ par an, ou 11 \$ par mois pour quelque cinq millions de consommateurs résidentiels, entreprises agricoles et petites entreprises.

Les contribuables ruraux admissibles recevront un allègement supplémentaire qui réduira les factures d'électricité de 540 \$ en moyenne par an ou 45 \$ par mois.

Les contribuables commerciaux, institutionnels et industriels bénéficieront aussi d'une réduction pouvant aller jusqu'à 34 pour cent dans le cadre de l'expansion de l'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel.

Rendre l'électricité plus abordable fait partie de notre plan visant à créer des emplois, à stimuler notre économie et à améliorer la vie quotidienne de notre population.

CITATIONS

« Le gouvernement reconnaît la nécessité de faire plus afin que le système énergétique soit abordable pour tout le monde, et il s'engage à offrir un allègement des tarifs d'électricité vraiment profitable pour les contribuables. À partir du 1^{er} janvier, nous accorderons une remise de 8 pour cent afin d'offrir un allègement supplémentaire aux familles, entreprises agricoles et petites entreprises de l'Ontario. »

- Glenn Thibeault, ministre de l'Énergie

FAITS EN BREF

- La Province réduit les coûts pour les contribuables ruraux admissibles en injectant du financement supplémentaire dans le programme de protection des tarifs d'électricité dans les régions rurales et éloignées.
- L'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel (IEEMI) apporte aux grands consommateurs d'électricité un solide incitatif pour déplacer leur consommation en dehors des périodes de pointe et réduire ainsi leur facture du tiers au maximum. L'Ontario a l'intention d'élargir l'IEEMI pour contribuer à réduire les pressions au niveau des coûts du système d'électricité et permettre à davantage de consommateurs de réduire leurs factures d'électricité d'un tiers au maximum.
- L'Ontario a supprimé la Redevance de liquidation de la dette des factures d'électricité résidentielles et instauré le programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité qui vise à

remettre chaque mois un crédit aux foyers à faible revenu qui en ont fait la demande et qui répondent aux critères d'admissibilité.

- Depuis 2003, l'Ontario a investi au-delà de 35 milliards de dollars afin de produire plus de 16 000 mégawatts (MW) d'énergie grâce à des installations nouvelles et remises à neuf, incluant le nucléaire, le gaz naturel et les énergies renouvelables - ce qui représente près de 40 pour cent de notre approvisionnement actuel.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

- [Guide de discussion du Plan énergétique à long terme de l'Ontario](#)
- [Aidez à élaborer le prochain Plan énergétique à long terme de l'Ontario](#)

Katrina Xavier, Bureau du ministre, ministère de l'Énergie
Katrina.Xavier@ontario.ca, 416 325-2690

ontario.ca/nouvelles
Available in English

Meredith Renwick, Direction des communications
Meredith.Renwick@ontario.ca 416 326-4542